



Programme Parole d'Apiculteur

Bilan de la deuxième enquête 2013 : Les bonnes pratiques sanitaires en apiculture



114 apiculteurs ont participé de cette deuxième enquête, qui nous permet d'évaluer le niveau de mise en place et respect des pratiques sanitaires préconisées pour une meilleure gestion de la santé des colonies.

Ce document vous permet surtout de connaître les pratiques des autres apiculteurs, de les comparer et de réfléchir aux vôtres.

Ainsi que pour la première enquête, vous trouverez ainsi un bilan des réponses, avec les corrections et les préconisations de deux vétérinaires experts en santé de l'abeille sur les bonnes pratiques en apiculture :

- Dr Nicolas Vidal-Naquet, Docteur Vétérinaire, diplômé du diplôme Inter-Ecoles en Apiculture et Pathologie Apicole, membre de la commission apicole des GTV et chairman de la commission apicole de la Fédération des Vétérinaires Européens (FVE). Il a été pendant 4 ans vétérinaire conseil du GDSA Île de France.
- Dr Benoît Siefert, Docteur Vétérinaire, diplômé du Diplôme Inter-Ecoles en Apiculture et Pathologie Apicole, Vétérinaire Responsable chez Vété-Pharma depuis 13 ans.

Dans le but de promouvoir l'échange entre apiculteurs, et de vous apporter de nouvelles connaissances et informations, cette synthèse a été envoyée à tous les apiculteurs ayant répondu au questionnaire.

Pour aller plus loin...

- « Les Bonnes Pratiques en Apiculture » est un thème assez vaste, et cette enquête, ainsi que sa synthèse, ne pouvant pas tout aborder, met en avant principalement les pratiques sanitaires. L'objectif et l'intérêt de ce document sont surtout de promouvoir l'échange entre les apiculteurs.

Ainsi, pour aller plus loin, vous pouvez télécharger sur le site web du programme le document « Les Bonnes Pratiques Apicoles » par le Docteur vétérinaire Nicolas Vidal-Naquet. Il s'agit non pas d'un guide de bonnes pratiques en tant que tel, mais d'un article technique qui a pour but d'essayer de rationaliser et optimiser les bonnes pratiques apicoles de l'élevage à la production de miel.

Ce document identifie les dangers sanitaires en apiculture et détaille les Bonnes Pratiques Apicoles, en tenant compte des dangers énumérés, selon le plan du Guide des Bonnes Pratiques d'Élevage publié par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale. Thèmes abordés :

1. Conduite générale des élevages apicoles
2. Gestion de la santé des colonies d'abeilles
3. Médicaments et produits biologiques à usage vétérinaire
4. Nourrissement et abreuvement des animaux
5. Environnement et infrastructures
6. Manipulation des abeilles destinées à la vente et des produits de la ruche.

Vous pouvez télécharger ce document à l'adresse www.parole-apiculteur.fr

- Nous vous rappelons également qu'un Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène en Apiculture (GBPHA) est en cours de réalisation par l'ITSAP, et qui vous apportera des recommandations déterminées en concertation avec les différents acteurs de la filière et validées par les administrations.
Pour plus d'informations : <http://www.itsap.asso.fr/travaux/gbph%2oapiculture.php>



Les bonnes pratiques d'élevage d'un cheptel apicole visent à optimiser la gestion sanitaire du rucher. Elles sont d'autant plus importantes que l'apiculture produit des denrées alimentaires. La sécurité sanitaire des aliments et notamment des produits de la ruche est une question de santé publique.

Toutes les phases de la production apicole, et donc de l'élevage des colonies d'abeilles, sont soumises au risque d'exposition aux agents biologiques, aux substances chimiques et aux éléments physiques.



Hygiène et prévention des maladies :

Les mesures sanitaires de choix, de gestion, de nettoyage et de désinfection du matériel tant au rucher qu'à l'atelier ou la miellerie sont essentielles. La persistance d'agents pathogènes chimiques et biologiques constitue un risque fondamental pour les colonies d'abeilles. Ils peuvent être également source de résidus dans les productions, le miel en particulier.

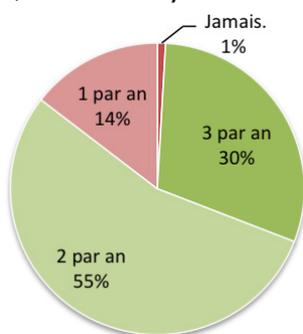
Gestion du matériel

Parole de Vété

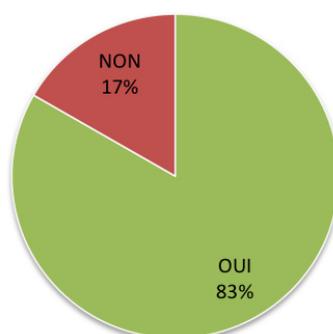
Une gestion raisonnée des cadres et des cires, ainsi que des hausses permet de diminuer les risques de résidus de traitements et de transmission d'agents pathogènes et ainsi limiter les troubles sanitaires. Au rucher, un renouvellement des bois abîmés, des vieilles cires est nécessaire et il est recommandé de procéder au remplacement des cadres et cires du corps à raison de 3 par ruche et par an, (les vieux cadres et les vieilles cires "noire" sont à bannir).

Le renouvellement des cadres et cires :

Fréquence du renouvellement des cires
(en nombre moyen de cadres)



Désinfection des cadres recyclés
lors du renouvellement des cires



La majorité des apiculteurs (55 %) mettent en œuvre un renouvellement à la fréquence de 2 cadres par an.

L'enquête a mis en évidence un résultat positif quant à la désinfection des cadres lors du renouvellement des cires, pratiquée par une grande majorité des participants.

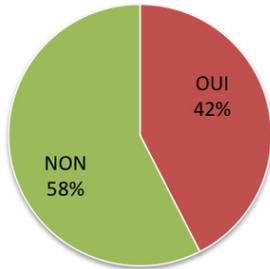


- Lors du renouvellement des cadres, il est conseillé de ne pas recycler les cires des cadres entrées en contact avec les produits de traitement.
- En cas de maladie infectieuse (loque) ou fongique (nosémose), tous les cadres doivent être détruits par le feu.



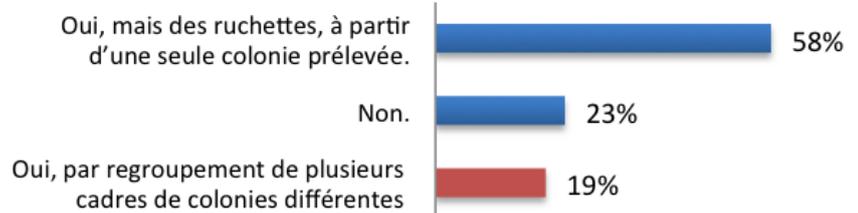
La gestion des cadres et hausses :

Équilibrez-vous vos colonies ?



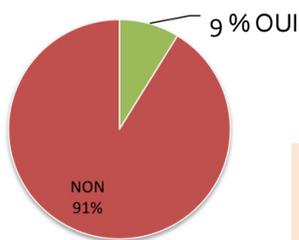
42 % des apiculteurs affirment pratiquer l'échange des cadres pour équilibrer leurs colonies. Il est donc important de rappeler que dans le but d'éviter les contaminations entre colonies, voire entre ruchers, les échanges de cadres et hausses entre ruches sont déconseillés. Si cela est possible chez les apiculteurs de loisirs, ce n'est pas le cas pour les apiculteurs professionnels, qui doivent gérer un certain nombre de ruches et de ruchers. Cependant, tous les moyens doivent être mis en place pour limiter ces échanges.

Constituez-vous des colonies secondaires ?



Cette consigne concerne également la constitution de colonies secondaires, qui peut exposer des abeilles saines à la contamination. Ainsi, le regroupement de plusieurs cadres de colonies différentes, pratiqué par 19 % des apiculteurs, est fortement déconseillé.

Dédiez-vous une hausse à une ruche ?



La grande majorité des apiculteurs ne dédie pas une hausse à une ruche. Cette pratique est compréhensible, compte tenu de la difficulté pour certains apiculteurs de gérer le matériel, mais risquée, car elle augmente les risques de contamination. Le mieux est d'essayer de faire correspondre une hausse à un corps.

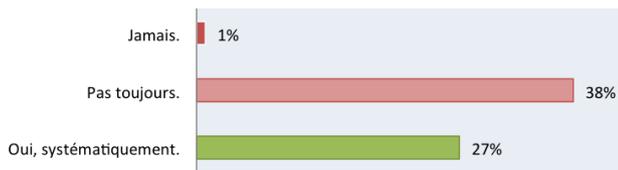


Il est déconseillé d'utiliser pour les hausses les cadres de corps ayant subi des traitements.

Il est conseillé de dédier à un corps une hausse, des cadres et d'éviter les échanges.

L'utilisation d'une grille à reine :

Utilisation des grilles à reine



39 % des apiculteurs n'utilisent jamais ou pas toujours une grille à reine. Il est très important de noter l'intérêt sanitaire de cet outil, qui assure que les alvéoles soient exemptes de couvain et donc d'éventuelles bactéries et spores. Elle limite ainsi le risque de contamination du miel.

Entretien du matériel

Parole de Vété

L'entretien du matériel est un élément majeur des Bonnes Pratiques Apicoles. Nettoyage et désinfection des corps de ruche, des hausses, des nourrisseurs, des cadres, et autres sont fondamentaux : la persistance de spores de *Paenibacillus larvae* et de *Nosema spp.*, mais aussi d'agents chimiques est un danger pour les colonies et peut être combattu par des mesures sanitaires.

Le petit matériel

Dans le cadre des Bonnes Pratiques Sanitaires, il est conseillé de travailler avec un petit matériel spécifique à chaque rucher. Si cela n'est pas possible, ne pas transporter le matériel d'un rucher à l'autre ou bien de le désinfecter entre deux visites sont des mesures importantes pour éviter la propagation de maladies contagieuses.

Dans tous les cas, le petit matériel doit être nettoyé et désinfecté après chaque visite.

Autres équipements :

L'entretien des autres équipements est généralement un travail d'hiver, pour préparer le matériel aux prochaines saisons : protection du bois par une peinture « alimentaire », nettoyage des corps, hausses et autre bois et enfin désinfection sont des éléments essentiels des Bonnes Pratiques Apicoles.

Le grattage du bois pour retirer les résidus d'abeilles, de miel, de cire, de propolis est indispensable avant de procéder à la désinfection.



Selon les résultats de l'enquête, l'entretien du petit matériel est essentiellement ponctuel ou bien lors des signes d'affaiblissement (soit au printemps, en automne, ou en hiver). Cela n'est pas suffisant, et augmente les risques de contamination entre ruches et ruchers.

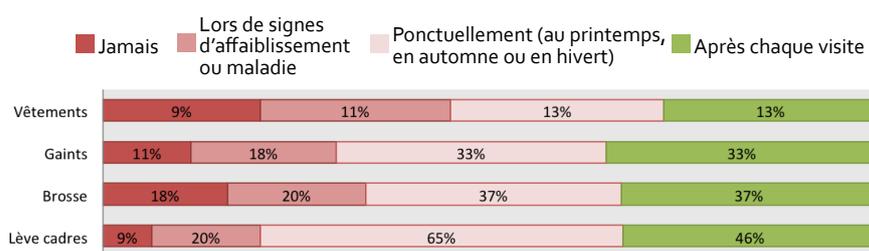
L'entretien des vêtements, qui sont également une source de contamination, semble être une pratique peu mise en oeuvre par les apiculteurs.

18 % des apiculteurs n'entretiennent pas les brosses. Il est important de rappeler le danger sanitaire que cela représente, car cet outil est en contact direct avec d'éventuels agents pathogènes présents dans les ruches, et est donc un grand moyen de transmission de maladies.

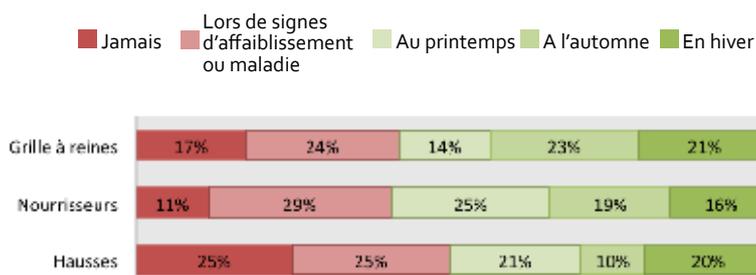
L'enquête met en évidence que 50 % des apiculteurs ne désinfectent jamais leurs hausses ou uniquement lors des signes d'affaiblissement. D'un autre côté, les apiculteurs sont très nombreux à prendre soin des grilles à reine et des nourrisseurs.

L'eau de javel et le chalumeau sont les moyens de désinfection le plus utilisés par les apiculteurs. Il semble pertinent de rappeler que pour nosémas, les spores peuvent être détruites par la chaleur ou par l'acide acétique, ce dernier étant très peu utilisé par les apiculteurs.

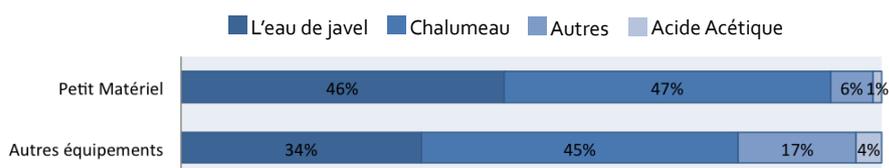
Nettoyage et désinfection du petit matériel



Nettoyage et désinfection d'autres équipements



Moyens de désinfection employés



Gestion de la santé des colonies d'abeille

La gestion de la santé animale est d'une importance majeure pour l'apiculteur. Du choix du cheptel à sa gestion et son renouvellement, tout doit être mis en oeuvre pour une prophylaxie et/ou une gestion précoce des maladies.

Suivi du cheptel

Parole de Vêto

L'apiculteur doit pouvoir connaître l'état de ses colonies tout au long de l'année afin de pouvoir prendre, de manière précoce, les mesures sanitaires nécessaires en cas de problème. Les points importants et les principales mesures sanitaires de chaque visite sont :

Visite de printemps : conditionne la saison apicole

- Examen et gestion du matériel : Nettoyage des plateaux, remplacement des ruches abîmées. Changement des cadres et des cires (3 par an et par ruche).
- Évaluation de la population et du couvain : évaluation du redémarrage de la colonie.
- Retrait des ruches vides et élimination des colonies très faibles.
- Nourrissement de printemps : si la flore n'est pas au rendez-vous, un nourrissement sera nécessaire.
- Connaissance et suivi de la flore.
- Remise en état de l'environnement proche du rucher

Pendant la saison apicole

- La gestion de la population des colonies : l'observation des planches d'envol et du sol devant le rucher est fondamentale et doit être effectué régulièrement (tous les 15 jours).
- Des visites avec ouverture des ruches et examen des cadres sont importantes pour une gestion précoce des troubles sanitaires : affaiblissement, mortalité, maladies...
- La gestion du matériel est aussi importante, notamment avec la pose des hausses pour limiter les risques d'essaimage.
- Si une transhumance est réalisée, les voyages doivent être effectués la nuit ou au petit matin avec des colonies préparées (nourrissement) pour limiter le stress du voyage.
- Enfin, la récolte devra être réalisée en évitant les pillages entre ruches.

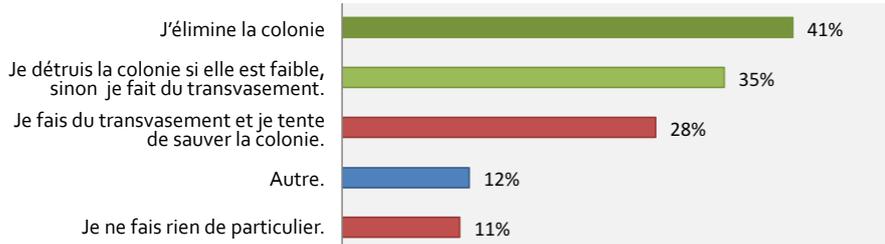
Visite d'automne : importance majeure car conditionne l'hivernage

- Les ruches et les cadres doivent être observées et examinées attentivement. La population automnale et la présence de jeunes abeilles voire de couvain sont estimées.
- Si une colonie est trop faible, elle ne pourra pas hiverner et doit être éliminée, faute de quoi, elle est un risque de transmission d'agents pathogènes pour les autres colonies du rucher.
- Les réserves : prévoir entre 10 et 20 kg de réserve de miel ou équivalent. Le miel doit être de la ruche. Il ne faut pas utiliser un miel acheté ou importé qui pourrait être source d'agents pathogènes.



Gestion des colonies affaiblies :

En cas de maladie ou de signes d'affaiblissement d'une colonie, que faites-vous ?

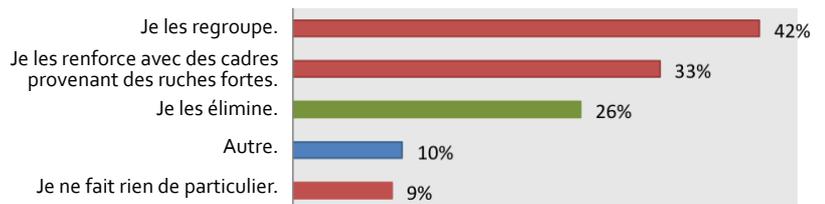


La plupart des apiculteurs semble avoir le bon réflexe, en éliminant les colonies malades ou très affaiblies.

Le transvasement également mis en place par des nombreux apiculteurs doit être réfléchi et justifié, il ne faut transvaser que les colonies les plus fortes, « qui en valent le coup », pour limiter les risques de contamination au rucher.

Les pratiques de la majorité des apiculteurs pour les colonies faibles posent questions d'un point de vue sanitaire, tout spécialement le regroupement qui risque d'amplifier d'éventuels problèmes sanitaires latents non détectés voir difficilement détectables. Le renforcement avec les cadres provenant de colonies fortes peut permettre de sauver la colonie. Toutefois, il faut apporter une attention accrue et une surveillance particulière pour détecter précocement l'éventuelle apparition de pathologies.

Que faites-vous des colonies faibles ?



Nourrissement

Utilisez-vous du miel pour nourrir vos ruches ?



Des 48 % des apiculteurs qui affirment nourrir leurs ruches avec du miel, seuls 4 % le font avec du miel issu de la même ruche.

Cette pratique représente un certain risque de contamination et devrait être à éviter : le miel doit être issu de la même ruche et ne doit pas être utilisé lors du nourrissage d'avant l'hivernage. 4 % utilisent du miel d'autres ruchers ce qui est très dangereux, le risque de contamination est majeur.

Renouvellement du cheptel

Parole de Vété

Le renouvellement du cheptel peut être un danger biologique pour les colonies en place. Le statut sanitaire du cheptel introduit dans un rucher doit être connu et des mesures d'isolement peuvent être nécessaires avant l'introduction d'une colonie étrangère dans un rucher du fait des risques sanitaires encourus (agents pathogènes biologiques, parasites et ravageurs). Ce renouvellement peut être réalisé à partir du cheptel de l'apiculteur, bien moins risqué quant à l'apport de pathogènes exogènes à l'exploitation.

Renouvellement des reines :

Le renouvellement des reines est une nécessité à l'heure actuelle. On considère qu'une reine doit être changée après deux ans de ponte. Il peut être réalisé par l'élevage de reines ou l'achat de reines.

L'introduction de reine achetée devra être réfléchi en fonction des potentialités génétiques que l'on recherche. Si elle est moins risquée que l'achat d'essaims, son origine doit être connue et certifiée mais aussi être accompagnée d'un certificat sanitaire.

Formation d'essaims artificiels :

Le renouvellement et l'augmentation du cheptel peut être réalisé par la formation d'essaims artificiels. Cette formation d'essaims doit être raisonnée et concerner uniquement les colonies fortes.

Récupération d'essaims :

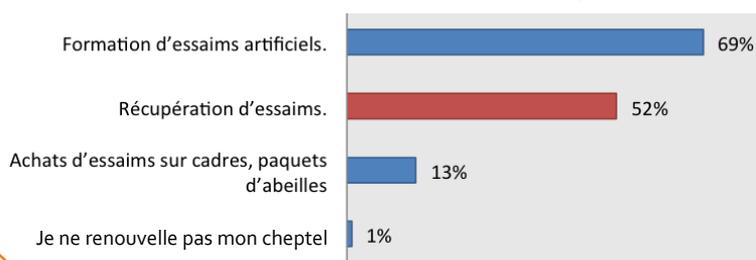
La récupération d'essaims est un risque pour le cheptel. Un essaim récupéré doit être isolé si possible et traité contre varroa, afin de limiter les risques d'infestation et de dissémination.

Essaims importés sur cadres, paquets d'abeilles :

Les essaims achetés sont un risque potentiel pour les ruchers où ils vont être intégrés. Une traçabilité et une certification des essaims sont nécessaires.



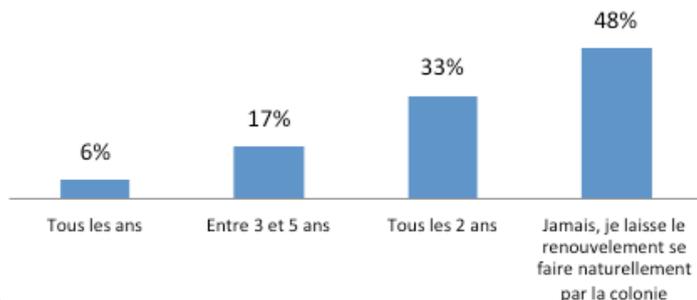
Méthodes de renouvellement mises en place



La formation d'essaims artificiels semble être la méthode la plus employée par les apiculteurs.

Plus de la moitié des apiculteurs pratiquent la récupération d'essaims, et nous devons rappeler que cette méthode est risquée et exige une prise en charge sanitaire pour limiter les risques d'infestation au rucher.

Renouvellement des reines



La majorité des apiculteurs laisse le renouvellement des reines se faire naturellement. Ce choix doit être réfléchi et justifié, sachant que le mieux c'est un changement tous les deux ans.

Vous avez la parole : limites et contraintes des pratiques de renouvellement

Interrogés sur les **limites et contraintes des pratiques de renouvellement**, les apiculteurs ont surtout fait part de trois facteurs : **conditions météorologiques, temps et savoir faire**.

Voici quelques témoignages :

« Contraintes météo, de temps disponible, de température et la principale limite est la compétence. »

« Élevage de reines à partir de mes colonies pour tenter de conserver au mieux la souche adaptée à ma région de semi montagne »

« Le savoir faire technique »

« Le temps, car il est souvent trop long de capturer l'ancienne reine. »

« Perte de la capacité naturelle de reméage, appauvrissement génétique, hybridation incontrôlée. »

« Pour les années à venir j'envisage de faire le changement de reine, je participe prochainement à un stage de perfectionnement de l'élevage de reines. »



Registre d'élevage :

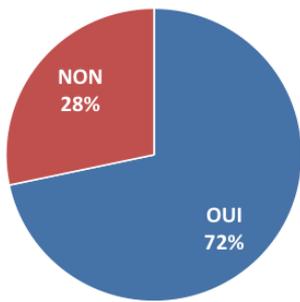
Parole de Vété

La tenue du registre d'élevage est une obligation légale en apiculture. L'enregistrement des données de l'élevage est un élément fondamental de la compréhension d'un problème sanitaire. En plus des obligations légales, l'apiculteur devrait garder dans ce registre ou dans un cahier associé toute "l'histoire" de ses colonies.

- Nombre de ruches et de ruchers
- Identification du cheptel
- Visites et suivi du cheptel
- Entrée de colonies : formation d'essaims, récupération, importation, achat de reines...
- Parcours technique (zones de butinages, transhumance, ...)
- Date et nature des nourrissements effectués
- Origine et mode d'utilisation de tous produits pharmaceutiques, chimiques (acaricides, acides organiques, produits de désinfection et de nettoyage...) ou autres employés dans les ruches ou dans l'exploitation
- Pertes de colonies, mortalités, maladies diagnostiquées ou suspectées avec les traitements appliqués s'il y a lieu
- Renouvellement du cheptel et des reines, etc.

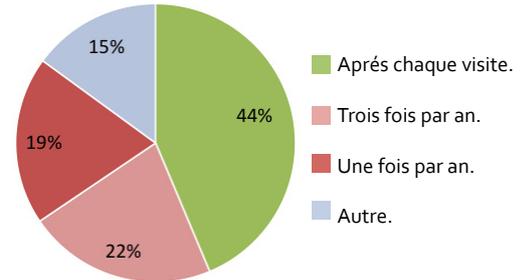


Tenez-vous un registre d'élevage ?



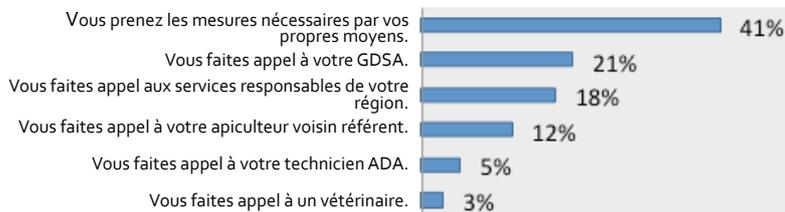
Si une grande majorité des apiculteurs renseignent un registre d'élevage, 56 % parmi eux ne le font pas après chaque visite.

A quelle fréquence renseignez-vous votre registre d'élevage ?



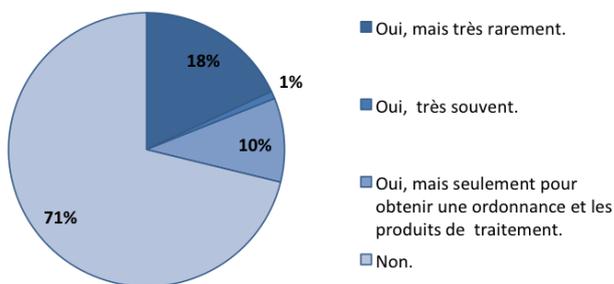
Prise en charge des maladies

Mesures mises en place en cas de maladie

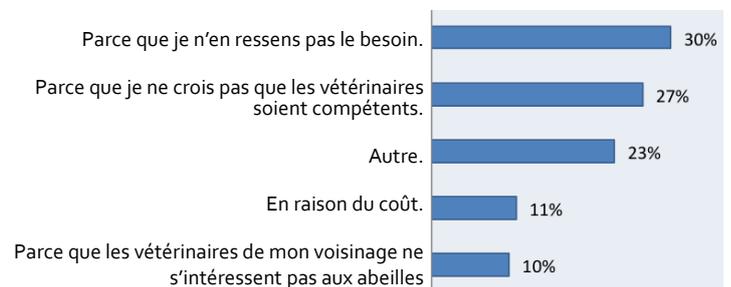


La plupart des apiculteurs semble prendre des mesures par leurs propres moyens en cas de suspicion de maladie, et la grande majorité n'a jamais fait appel à un vétérinaire.

Appel d'un vétérinaire



Raisons pour ne pas appeler un vétérinaire



Ainsi que la première enquête concernant la nosémosse, ces résultats mettent en évidence le faible nombre d'apiculteurs qui font appel à leur GDSA ou encore moins aux vétérinaires en cas de risque ou suspicion de maladie. Un travail d'information sur le rôle d'expertise des vétérinaires et GDSA se montre nécessaire, pour essayer de sensibiliser les apiculteurs de leur importance dans la bonne gestion sanitaire de l'apiculture française.

Les vétérinaires et l'apiculture :

Depuis 2006 environ 81 vétérinaires ont été reconnus par un Diplôme Inter-écoles (DIE) en Apiculture-Pathologie Apicole remis par les écoles vétérinaires de Nantes et d'Alfort.

Ces professionnels sont ainsi aptes à vous apporter un regard clinique important pour améliorer les conditions sanitaires de votre rucher et combattre de manière plus efficace la dissémination des maladies.

Ils peuvent également réaliser un audit sanitaire de votre rucher, répondre à vos questions et vous aider à mettre en place des pratiques apicoles adaptées à votre rucher. L'intervention précoce d'un vétérinaire peut également jouer un rôle important dans le diagnostic et la prise en charge des maladies.

La création des OVS (Organismes à Vocation Sanitaire) et OVVT (Organisations Vétérinaires à Vocation Technique) vont, par essence, mettre le vétérinaire au cœur de la santé de l'abeille. Ces structures opérationnelles seront chargées d'intervenir avec l'état dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les maladies animales et les organismes nuisibles aux végétaux. Elles représentent un atout pour la filière apicole.

Vous pouvez retrouver un vétérinaire proche de votre région sur la liste disponible sur le site Parole d'apiculteur.

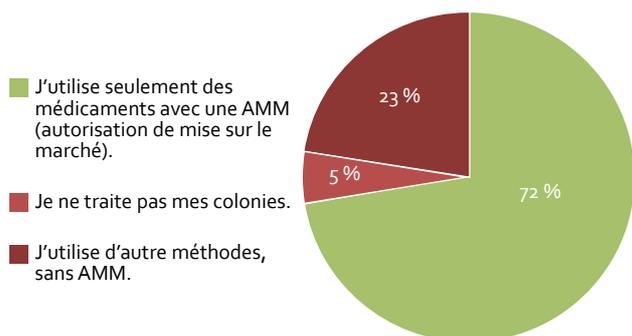


Les médicaments vétérinaires

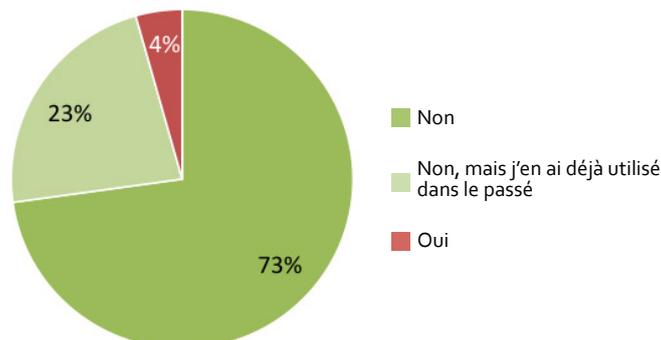
Parole de Vété

L'utilisation de médicaments ou produits chimiques en apiculture doit respecter la législation sur le médicament vétérinaire. L'usage des médicaments en apiculture est limité, en France, à des médicaments acaricides dans la lutte contre *Varroa destructor*. L'usage des antibiotiques et antifongiques est interdit en apiculture. L'apiculteur doit s'assurer que l'usage des médicaments est réalisé hors miellée et que les traitements ne sont laissés en place que le temps nécessaire.

Pratique pour la prise en charge du varroa :



Utilisation des antibiotiques



Réponse à vos questions :

Vous avez été nombreux à nous envoyer des questions destinées à nos vétérinaires, nous vous en remercions. Nous avons le plaisir de vous adresser les réponses des trois questions sélectionnées :

Comment limiter les risques d'accoutumance au traitement anti-varroa ?

Par une gestion rigoureuse et raisonnée de l'infestation par *Varroa* qui passe notamment par la connaissance de l'infestation de son cheptel et par l'alternance des traitements efficaces.

- Connaître l'infestation de son cheptel
- Utiliser une alternance d'acaricides efficaces
- Suivre l'infestation tout au long de l'année de son cheptel

Exemple de traitement :

Deux traitements annuels : Un à effet retard (lanière) après la dernière miellée et un traitement à effet « immédiat » (ex. Acide oxalique sur prescription et en respectant les règles sanitaires et de protection) en période « hors couvain »



ATTENTION : LE TRAITEMENT JUSTE APRÈS LE RETRAIT DE LA DERNIÈRE HAUSSE EST FONDAMENTAL ET DOIT SUIVRE LES CONSIGNES D'UTILISATION DU MÉDICAMENT

Trop de législation dans la délivrance des traitements de la varroase ne serait-elle pas dissuasive chez les amateurs possédant une ou deux ruches ?

Au contraire, les amateurs ont une responsabilité majeure dans l'élevage et la conduite sanitaire de leurs colonies. En outre, rappelons qu'un amateur, comme un professionnel produit une denrée d'origine animale, il doit donc respecter la législation sur la pharmacie vétérinaire.

En plus, cela permet d'être en contact avec un professionnel qui donnera les instructions de prescription.

Existe-t-il des tests rapides et fiables de détection de maladies pathogènes comme la loque ou la nosémose ?

Pour nosémose, le diagnostic de certitude est l'analyse de laboratoire. Pour la loque américaine, le test ELISA commercialisé sous forme de kit et utilisé uniquement pour confirmer une suspicion.

Je me suis souvent rendu compte que vouloir sauver des colonies faibles se résumait par une perte de temps et rarement par un franc résultat positif. Ne pensez-vous pas que la seule solution valable soit la destruction ? (quelque fois j'hésite)

En effet, les colonies faibles sont souvent des non valeurs. Néanmoins, il peut être possible de sauver les colonies faibles en combinant différentes mesures sanitaires, incluant renouvellement accru des cires, changement de reines. Il est vrai que ça demande beaucoup de temps et de surveillance cependant, il est également important d'identifier les causes de l'affaiblissement, qui permet de mettre en place les mesures les plus adaptées pour limiter les risques pour les autres colonies.



Conclusions

Hygiène et prévention de maladies :



Certaines bonnes pratiques semblent bien intégrées par une partie des apiculteurs. Néanmoins, certains points très importants restent à améliorer telles les pratiques d'entretien du matériel et l'utilisation des grilles à reine.

Gestion de la santé des colonies d'abeilles :

Le regroupement des colonies faibles est déconseillé, surtout lorsqu'on ne peut pas en identifier la cause probable.



Prise en charge des maladies :

Selon la majorité des apiculteurs, la prise en charge des maladies et troubles se fait en général par l'apiculteur, sans l'aide des organismes sanitaires ou des vétérinaires. Les organismes sanitaires interviennent dans une minorité des cas. L'appel à un vétérinaire semble être presque inexistant parmi les apiculteurs en raison d'une perception de manque de besoin, ou bien par un manque de confiance des apiculteurs aux connaissances des vétérinaires.

En ce qui concerne l'utilisation de médicaments, si une grande majorité (75 %) n'utilise que des médicaments avec une AMM, 4 % des apiculteurs admettent utiliser des antibiotiques dans leurs ruches.

A retenir :

- Lors du renouvellement des cadres, il est conseillé de ne plus utiliser les cires des cadres entrées en contact plusieurs semaines avec les produits de traitement.
- Pour éviter les risques de contamination, les échanges de cadres et hausses entre ruches sont déconseillés.
- Gestion des hausses : dans le cadre des bonnes pratiques apicoles, il est conseillé dans la mesure du possible de dédier une hausse à une ruche.
- Il est déconseillé d'utiliser pour les hausses les cadres de corps ayant subi des traitements.
- L'utilisation d'une grille à reine assure que les alvéoles soient exemptes de couvain et donc d'éventuelles bactéries et spores, limitant les risques de contamination du miel.

A retenir :

- Le transvasement doit être réfléchi et raisonné. Pour limiter les risques pour le rucher, seules les colonies fortes doivent être transvasées.
- Lors du nourrissage avec du miel, ce dernier doit toujours provenir de la même ruche.
- La récupération d'essaims est une méthode risquée et exige une prise en charge sanitaire pour limiter les risques d'infestation au rucher.
- La tenue du registre d'élevage est une obligation légale en apiculture. Dans le cadre des Bonnes Pratiques Apicoles, le registre doit être renseigné après chaque visite.

A retenir :

- Un Diplôme Inter-écoles (DIE) en Apiculture-Pathologie Apicole est remis par les écoles vétérinaires de Nantes et d'Alfort depuis 2006 aux vétérinaires qui se sont ainsi spécifiquement formés et sont aptes à prendre en charge la gestion de la santé de vos colonies. Ils peuvent également réaliser un audit sanitaire de votre rucher, répondre à vos questions et vous aider à mettre en place des pratiques apicoles adaptées à votre rucher. L'intervention précoce d'un vétérinaire peut également jouer un rôle important au diagnostic des maladies, limitant les pertes des colonies.
- En France, l'usage des antibiotiques et antifongiques est interdit en apiculture.



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page below the 'Notes' header.



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page below the 'Notes' header.



Parole d'apiculteur

Un programme d'échange entre apiculteurs et passionnés !

Le programme Parole d'apiculteur est une initiative Vétéo-pharma.

Vétéo-pharma est un laboratoire pharmaceutique français dédié à la santé de l'abeille et l'apiculture.

Vétéo-pharma développe, produit et distribue une gamme de produits innovants pour soutenir la santé de l'abeille. Vétéo-pharma est aujourd'hui le leader des traitements contre le varroa en France et un acteur majeur dans le monde.

Le développement est au cœur de notre stratégie. Nous investissons constamment dans plusieurs projets pour élargir notre gamme de produits, et ainsi accompagner les apiculteurs dans une prise en charge complète des colonies.

Pour en savoir plus : www.vetopharma.com

Pour nous contacter ou donner votre avis sur le programme :

parole-apiculteur@vetopharma.com

Vétéo-pharma
Engagé pour l'apiculture

14, avenue du Québec
Z.A. de Courtabœuf
91140 Villebon-sur-Yvette
Tél. : +33 (0)1 69 18 84 80
Email : info@vetopharma.com
www.vetopharma.com